

N° 21-03-047

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 30 MARS 2021**

L'an deux mille vingt un, le 30 mars, le Conseil municipal de la Commune de L'Aiguillon-sur-Mer (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 00 à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PIEDALLU, Maire.

Date de convocation : 25 mars 2020

Membres en exercice : 19

Membres présents : Jean-Michel PIEDALLU, Claude BALVAY, Marc BANACH, Béatrice PAULIN, Fabien SURY, Josiane PACTAT-LAFAYE, Philippe PLISSON, Bruno VIVIER, Didier PLAIRE, Dolores PAITRAUD, Antony BEDOUEY, Fleur EVENO, Valentin LARCHER, Angèle BOURRIEU, Sylvie FRADIN, Jean-Lou GUDEFIN, Bruno OUVRARD

Membres excusés : Christel DELAVEAU et Laurent ROBLET (donne pouvoir à Bruno VIVIER)

**QUESTION 21-03-047 : MISE A JOUR DES TARIFS DU PORT**

Messieurs le Maire et Bruno VIVIER ne prennent pas part au débat, ni au vote et sortent de la salle du Conseil municipal. La Présidence est assurée par Madame Josiane LAFAYE-PACTAT.

Madame Dolores PAITRAUD, Conseillère déléguée aux Perspectives Touristiques, présente la modification des tarifs du port à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 votés lors de la dernière réunion municipale. Les tarifs liés à l'utilisation de bâtiments à usage de bureau ont été ajoutés.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'ANNULER** la délibération n°20-12-095 ;
- **D'APPROUVER** les tarifs du port à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, joints en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	15			3

Messieurs le Maire et Bruno VIVIER reprennent leur place au sein du Conseil municipal.

Le Maire,  
Jean-Michel PIEDALLU

